### Commission des parcs du Niagara

### RAPPORT DE LA DIRECTION

La direction de la Commission des parcs du Niagara est responsable de la préparation des états financiers afférents.

Elle a dressé ces états financiers conformément aux principes comptables généralement acceptées au Canada. Ces états financiers ne sont pas précis étant donné qu'ils comportent certains montants fondés sur des estimations et des jugements faits par la direction. Celle-ci a établi ces montants de façon raisonnable pour s'assurer que les états financiers sont présentés fidèlement à tous égards importants.

La Commission utilise un système de contrôle comptable et administratif interne conçu pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est pertinente, fiable et exacte, et que l'actif de la Commission est comptabilisé de manière appropriée et fait l'objet d'une protection suffisante.

La Commission est responsable pour s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière d'information financière et sont les ultimes responsables de l'examen et de l'approbation des états financiers.

La Commission se réunit périodiquement avec la direction pour discuter des mécanismes de contrôle interne du processus d'information financière, de questions de vérification et d'information financière, et pour s'assurer que chaque partie s'acquitte comme il se doit de ses responsabilités.

Les états financiers ont été vérifiés par Crawford, Smith et Swallow, comptables agréés, s.r.l., vérificateurs externes, selon les normes de vérification généralement acceptées au Canada, au nom de la Commission, du Ministre du Tourisme et Récréatif et du vérificateur général. Crawford, Smith et Swallow, comptables agréés, s.r.l., ont eu un accès entier et sans entraves aux registres de la Commission.

John A. M. Kernahan Directeur général

Le 19 décembre 2008

Robert J. McIlveen

Directeur administratif, Services Corporatifs

Le 19 décembre 2008

### RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

### À la Commission des parcs du Niagara, au Ministre du Tourisme et au vérificateur général

Conformément à la Loi sur les parcs du Niagara, laquelle indique que la Commission des parcs du Niagara, un organisme de la Couronne, fait l'objet d'une vérification par le vérificateur provincial ou par un vérificateur général par le lieutenant-gouverneur en conseil, nous avons vérifié le bilan de la Commission des parcs du Niagara au 31 octobre 2008 et les états d'exploitation, de l'actifs et des mouvements de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues Canadien. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Commission au 31 octobre 2008 les résultats de son fonctionnement et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Granfu, Din J Queen

Crawford, Smith and Swallow Chartered Accountants LLP Experts-comptables autorisés Niagara Falls, Ontario Le 19 décembre 2008

# Bilan ~ au 31 octobre 2008

## ÉTAT 1

	169 249	176 147
Actifs – État 2	124 348	127 872
Faux frais - note 7 et 15		
Engagements - note 6 et 15		
Prestations après-mandat - note 4	3 560	3 457
Financement à long terme - note 3	31 818	33 818
	9 523	11 000
Portion actuelle du financement à long terme	2 055	1 190
Traitements et salaires dûs	1 134	1 027
Comptes créditeurs	6 334	8 783
Passifs et actifs		
Passifs et actifs		
	169 249	176 147
Autre actif	63	
Immobilisations - notes 2 et 3	158 558	142 542
	10 628	33 605
Frais payés d'avance	303	400
Fournitures d'entretien et autres	1 519	1 282
Articles vendables	4 551	3 330
Inventaires		
Comptes débiteurs	2 000	1 763
Encaisse	2 255	26 830
Actif à court terme		
	\$	\$
Actif	2008	2007
	(dans des m	illiers de dollars)

Voir notes afférentes

Signataires au nom de la Commission :

Président

Commissaire

# Actifs ~ pour l'exercice se terminant le 31 octobre 2008

# ÉTAT 2

	(dans des milliers de dollars)		
	2008	2007	
	\$	\$	
Actifs au début de l'exercice	127 872	129 246	
Perte nette pour l'année - État 3	(3 524)	(1 374)	
Actifs à la fin de l'exercice	124 348	127 872	

Voir notes afférentes

# **Exploitation** ~ pour l'exercice se terminant le 31 octobre 2008

ÉTAT 3

	(dans des milliers de dollars)		
	2008	2007	
	\$	\$	
Recettes			
Boutiques de cadeaux, restaurants et attractions	65 857	68 813	
Loyers fanciers	6 215	6 037	
Commissions, locaions et frais	2 905	2 535	
Plus-values (pertes) nettes sur les devises américaines	1 071	(360)	
Gain (perte) net sur la vente d'actifs immobilizes	(44)	40	
Recettes diverses	576	464	
	76 580	77 529	
Charges			
Boutiques de cadeaux, restaurants et attractions			
Coût d'acquisition des articles vendus	11 526	12 518	
Frais d'exploitation	31 788	30 969	
Entretien	13 488	13 216	
Frais généraux et d'administration	9 588	9 681	
Marketing et publicité	4 435	4 004	
	70 825	70 388	
Revenu net pour l'année, avant les articles non notés	5 755	7 141	
Autres articles			
Dépense d'intérêt - nette - note 8	810	331	
Dépréciation - note 9	8 469	8 184	
	9 279	8 515	
Perte nette pour l'année	(3 524)	(1 374)	

Voir notes afférentes

# Mouvements de trésorerie ~ pour l'exercice se terminant le 31 octobre 2008

ÉTAT 4

	(dans des milliers de dollars)		
	2008	2007	
	\$	\$	
Activités d'exploitation			
Perte nette pour l'année	(3 524)	(1 374)	
Imputations aux recettes ne nécessitant aucun décaissement			
- avantages postérieurs à l'emploi	364	356	
- amortissement	8 469	8 184	
- amortissement des redevances de franchisage	6		
- perte (augmentation) net sur la vente d'actifs immobilizes	44	(5)	
	5 359	7 161	
Écart net des soldes des fonds de roulement en nature			
lié à l'exploitation - note 11	(3 940)	2 919	
Fonds découlant des activités d'exploitation	1 419	10 080	
Activités d'investissement			
Aquisitions d'actifs immobilizes - note 11	(24 123)	(17 799)	
Produits de la vente d'actifs immobilizes	32	83	
Paiement des redevances de franchisage	(69)		
Fonds utilisés pour les activités d'investissement	(24 160)	(17 716)	
Activités de financement			
Augmentation nette (baisse) dans le financement à long terme	(1 573)	30 891	
Dépenses monétaires liées aux avantages postérieurs à l'emploi	(261)	(193)	
Fonds fournis (utilisés) par les activités de financement	(1 834)	30 698	
Augmentation (baisse) de la position de trésorerie	(24 575)	23 062	
Postition de trésorerie au début de l'exercice	26 830	3 768	
Postition de trésorerie à la fin de l'exercice	2 255	26 830	

Voir notes afférentes

### Organisation

La loi sur les parcs du Niagara gouverne la Commission des parcs du Niagara. Fondée en 1885, la Commission est une « entreprise opérationnelle » de la Province de l'Ontario et est responsable pour l'entretien, la protection et la présentation de plus de 1 700 hectares de parcs recouvrant 56 kilomètres tout au long de la rivière Niagara, entre le lac Erie et le lac Ontario. Selon la loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et la loi ontarienne sur l'imposition des corporations, la Commission a une exemption d'impôts sur les sociétés.

### 1. Principales conventions comptables

### Méthode comptable

Les états financiers de la Commission des Parcs du Niagara (la « Commission ») sont les représentations de la gestion dressées conformément aux principes comptables généralement acceptés au Canada et uniformément appliqués. Vu qu'une détermination précise de nombreux éléments d'actif et de passifs est fonction d'événements futurs, la préparation d'états financiers périodiques repose nécessairement sur des estimations et des approximations. Celles-ci ont été faites à partir d'un jugement consciencieux exercé en tenant compte de l'information disponible. De l'avis de la direction, les états financiers ont été dressés de façon appropriée dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables résumées ci-dessous :

### Constatation des produits

Le revenu des magasins de souvenirs, des restaurants et des attractions est reconnue si la marchandise a été transférée ou si les services ont été donnés. Le revenu des loyers fonciers, des commissions, des locations, des frais et des produits sont reconnus sous l'entente ou s'il est gagné.

### Inventaires

Les inventaires de marchandise vendable sont valorisés à un prix au-dessous de la moyenne et de la valeur nette réalisable.

### Immobilisations

Toutes les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. La comptabilisation de l'amortissement est linéaire, à des taux de 2,5 à 33 pour cent pour les bâtiments, la voirie et les structures, de 10 à 33 pour cent pour le matériel et les fournitures et de 8 à 33 pour cent pour les véhicules.

### Frais de franchisage

Un frais de franchisage est classifié comme un autre actif et est amorti en ligne droite au cours de 10 ans.

### Traduction des unités monétaires étrangères

Ces états financiers sont présentés en dollars canadiens. Les actifs et les passifs à dénominations étrangères sont traduits aux taux de change en vigueur au moment de la date du bilan financier. Les actifs et les passifs qui ont été traduits sont reflétés dans les salaires nets de la période.

### Instruments financiers

La Commission a élu les classifications suivantes du bilan vis-à-vis les actifs financiers et les passifs financiers, conformément à la nouvelle section :

Les espèces sont classifiées « actifs retenus pour négocier » et sont mesurées à la juste valeur marchande.

Les débiteurs sont classifiés « prêts et débiteurs » et sont mesurés au frais amorti, qui, dès la reconnaissance initiale, sont considérés l'équivalent à la juste valeur marchande.

Les créditeurs et les charges à payer, d'autres passifs et le financement à long terme sont classifiés « autres passifs financiers » et au départ, ils sont mesurés à la juste valeur marchande.

### 1. Principales conventions comptables - suite

Intérêt capitalisé

La Commission actualise une somme d'intérêt de tous les fonds imputables sur les travaux d'immobilisations en cours et financés par financement à long terme.

2. Immobilisations			(dans des milliers de dollars)	
	Coût	Amortissement cumulé	2008	2007
	\$	\$	\$	\$
Terrain	13 555	_	13 555	13 555
Améliorations de terrain	17 135	_	17 135	17 135
Bâtiments, voirie				
et structures	187 965	72 924	115 041	86 567
Matériel et mobilier	40 522	30 275	10 247	8 414
Véhicules	9 275	7 869	1 406	1 592
	268 452	111 068	157 384	127 263
Travaux d'immobilisations en cours	1 174	_	1 174	15 279
	269 626	111 068	158 558	142 542

Financement à long terme		(dans des milliers de dollars)	
	2008	2007	
	\$	\$	
Prêt non garanti au taux d'intérêt fixe qui exige des remboursements à capital constant			
du principal et de l'intérêt de 2 640 907 \$ par année, portant intérêt à 5,06%			
jusqu'en avril, 2027	31 815	32 000	
Prêt non garanti au taux d'intérêt fixe qui exige des remboursements du principal			
de 1 000 000 \$ par année, portant intérêt à 4,01% jusqu'en décembre, 2009	2 000	3 000	
La Commission a une obligation sous les contrats de location-acquisition portant			
un intérêt nul et qui exigent des paiements mensuels de 463 \$ jusqu'en septembre,			
2009, garantie par l'équipement avec une valeur comptable nette de 9 168 $\$$	3	8	
La Commission a une obligation sous les contrats de location-acquisition portant un			
intérêt nul et qui exigent des paiements mensuels de 659 \$ jusqu'en août, 2011,			
garantie par l'équipement avec une valeur comptable nette de 34 853 \$	35	_	
La Commission a une obligation sous les contrats de location-acquisition portant un			
intérêt nul et qui exigent des paiements mensuels de 659 \$ jusqu'en mai, 2011,			
garantie par l'équipement avec une valeur comptable nette de 21 342 \$	20		
	33 873	35 008	
La portion minimale est dû dans l'espace d'une année	2 055	1 190	
	31 818	33 818	

Les paiements de capital des obligations de financement à long terme sont prévus dans les périodes fiscales suivantes :

(dans des milliers de dollars)

	\$
2009	2 055
2010	2 105
2011	1 154
2012	1 196
2013	1 257

### 4. Prestations après-mandat

Prestation déterminée de cessation d'emploi

La Commission fournit une prestation définie à l'avenir pour l'employé, payable à la cessation d'emploi pour certains employés à temps plein avec un minimum de cinq ans de service. La prestation se calcule selon une rémunération d'une semaine, au moment de la cessation d'emploi, pour chaque année de service à temps plein fournie à la Commission jusqu'à un maximum de 26 semaines. La responsabilité de prestation accrue jusqu'au 31 octobre, 2008 est de 3 560 461 \$ (3 456 833 \$ en 2007).

Comme résultat d'une évaluation actuarielle administrée en 2007 pour l'année terminant le 31 octobre, 2007, il fut déterminé qu'il y avait une perte actuarielle de 242 488 \$. L'obligation actuelle, dès le 31 octobre, 2008, est de 3 317 973 \$ (3 214 345 \$ en 2007). Puisque la perte actuarielle est de moins de 10% de l'obligation actuelle, il n'y a pas d'amortissement minimal enregistré pour l'année.

La Commission exige qu'une évaluation actuarielle des avantages postérieurs à l'emploi soit administrée à tous les trois ans. Donc, la prochaine évaluation devrait être administrée pour l'année qui termine le 31 octobre, 2010.

Information définie sur régime de prestations (dans des milliers de dollars)

	2008	2007
	\$	\$
Atouts pour régime de prestations de l'employé	_	_
Engagements de régime de prestations de l'employé	3 560	3 457
Déficit de régime de prestations de l'employé	3 560	3 457
Obligaton de prestation reconnue sur le bilan		
Obligation de prestation, début de l'année	3 457	3 294
Dépense pour l'année	364	356
Prestations payées pendant l'année	(261)	(193)
Obligation prestation, fin de l'année	3 560	3 457

Les hypothèses actuarielles principales utilisées pour l'évaluation du régime de prestation sont les suivantes :

**Taux d'intérêt (rabais)** – L'obligation accrue à partir et les dépenses ont été déterminés en employant un taux d'escompte de 5%. **Niveaux des salaires** – Les niveaux des salaires à l'avenir sont prévus d'accroître de 3% par année.

### Prestations de retraite

La Commission verse pour tous ses employés permanents (et aux employés non permanents qui choisissent de participer) des cotisations à la Caisse de retraite de la fonction publique (CRFP) et au Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO). Ceux-ci sont des régimes pour plusieurs employés. Ces plans sont expliqués en tant que plans de contribution, puisque la Commission n'a pas assez d'information pour appliquer un plan de bénéfices défini expliquant ces plans de pension.

Les contributions de la Commission au titre des régimes de retraite de la CRFP et du SEFPO étaient de 1 649 534 \$ (1 541 361 \$ en 2007) et sont incluses dans les postes « Frais généraux et d'administration » dans l'état des opérations.

Le coût des avantages postérieurs à l'emploi et non liés au régime de retraite est payé par le Conseil de gestion. Le Secrétariat n'est pas inclut dans l'état des résultats d'exploitation.

### 5. Facilités de crédit

Les facilités de crédit, qui ont une capacité d'emprunt maximale de 15 000 000 \$, fournissent deux types de prêts. Il y a une option à taux variable avec un taux qui varie selon le taux d'intérêt préférentiel de la Banque de Montréal et il y a une facilité de crédit de fonctionnement avec un taux fixe qui est disponible pour les termes de 30/60/90/180 ou 364 jours, à des taux qui sont fixés selon les taux d'acceptation de l'employé de banque. Ces facilités de crédit ne sont pas garanties et sont établies pour échouer le 31 octobre, 2009. À partir du 31 octobre, 2008, néant n'a été tiré pour toutes les facilités de crédit.

### 6. Engagements

La Commission s'est engagée à dépenser approximativement 2 500 000 \$ en projets d'immobilisations au cours du prochain exercice.

#### 7. Faux Frais

La Commission est engagée dans une instance judiciaire ayant trait à certaines demandes d'indemnisation pour lesquelles il est impossible de determiner la porobabilité de perte ni le montant raisonnablement estimable. En conséquence, les états financiers ne tiennent compte d'aucune provision pour ces demandes d'indemnisation.

3. Dépense d'intérêt	(dans des milliers de dollars)		
	2008	2007	
	\$	\$	
Revenu d'intérêt	(431)	(582)	
Dépense d'intérêt du prêt	1 241	913	
	810	331	
. Dépréciation	(dans des milli	ers de dollars)	
	2008	2007	
	\$	\$	
Amortissement de l'actif productif de recettes	5 085	4 748	
Amortissement de l'actif non productif de recettes	3 384	3 436	
	8 469	8 184	

### 10. Crédits de fonctionnement

La Commission loue des véhicules, de l'équipement et des locaux avec des crédits de fonctionnement qui expirent à des moments différents jusqu'en 2012. L'obligation totale sous les crédits de fonctionnement équivaut à environ 1 273 000 \$. Les paiements à l'avenir pour chacune des quatre années à suivre sont les suivants :

(dans des milliers de dollars)

	\$
2009	496
2010	391
2011	203
2012	183

#### 11. Mouvements de trésorerie

Parmi les écarts des éléments du fonds de roulement, on trouve les suivantes :

(dans	des	milliers	de	dollars)	
2000				2007	

	2008	2007
	\$	\$
Comptes débiteurs	(237)	494
Inventaires	(1 458)	35
Frais payés d'avance	97	80
Comptes créditeurs et traitements et salaires dûs	(2 342)	2 310
	(3 940)	2 919

### Acquisition de biens fixes

Pendant l'année, on a acquis des immobilisations pour un coût total de 24 561 000 \$ (2007 – 17 799 000 \$) où 438 000 \$ (2007 – néant) a été acquis grâce aux locations-acquisitions et d'autres acquisitions hors caisse. Les paiements en argent liquide de 24 123 000 \$ (17 799 000 \$ en 2007) ont été réalisés pour acheter les biens fixes.

Intérêts	(dans des mill	(dans des milliers de dollars)	
	2008	2007	
	\$	\$	
Intérêt reçu	431	523	
Intérêt payé	2 714	306	

### 12. Instruments financiers et la gestion de risque

Juste valeur marchande

Les données sur la juste valeur marchande vis-à-vis le financement à long terme ont été omises, on ne peut pas déterminer une juste valeur marchande qui soit assez fiable.

La juste valeur marchande de la mise à fin de l'avantage postérieur à l'emploi a été déterminée en utilisant une évaluation actuarielle basée sur l'information présentée dans la note 4 des états financiers.

### Risque de credit

La clientèle de la Commission l'expose à un risque de crédit. Toutefois, la concentration du risque de crédit est réduite au minimum en raison du nombre élevé de clients.

### Risque d'unité monétaire

La Commission a des espèces de 458 379 \$ qui ont une dénomination en dollars Américains. Cette somme a été convertie à l'équivalent Canadien à un taux de 1,1665 dollars américains qui équivalent à 1 dollar canadien. La Commission effectue environ 14,87% (2007 - 18,1%) de ses ventes en monnaies étrangères. Par conséquent, certains actifs et revenus sont influencés aux fluctuations de change monétaire.

### Risque de flux monétaire

La Commission a des installations de prêts pour les découverts en banque à taux variable portant un intérêt qui varie avec le taux d'intérêt de base. Par conséquent, la Commission est exposée aux risques de flux de trésorerie liés aux fluctuations potentielles des taux d'intérêt du marché.

### 13. Intérêt capitalisé

La Commission a capitalisé 598 609 \$ (232 301 \$ en 2007) d'intérêt lié à l'expansion du complexe Table Rock Complex, qui a été complété en juin, 2008.

#### 14. Fonds excédentaires

Conformément à l'article 16(2) de la Loi sur les parcs du Niagara, tous les fonds excédentaires sont versés au ministre des Finances sur ordre du lieutenant gouverneur en conseil en font partie du trésor.

### 15. Transfert des anciennes centrales électriques

La Province de l'Ontario a instruit à la Commission d'accepter la possession de trois anciennes centrales électriques se trouvant sur le territoire de la Commission.

La centrale électrique « Toronto Power Generating Station » (« TPGS ») et la centrale électrique « Ontario Power Generating Station » (« OPGS ») ont été transférées de la société « Ontario Power Generation Inc. » (« OPG ») à la Commission sans aucun frais en août, 2007. La centrale électrique « Canadian Niagara Power » (« CNP ») qui appartient présentement à Fortis Ontario doit être transférée avant le 30 avril, 2009.

Dans les termes de transfert de TPGS et d'OPGS, OPG devait entreprendre certains travaux structurels et environnementaux pour s'assurer que le grand public soit en toute sécurité lors des visites aux bâtiments. Le Ministère du Tourisme a embauché une société d'architecture (Ventin Group Inc.) pour s'assurer que la directive originale du gouvernement soit en conformité et pour identifier le travail et les frais connexes requis pour mettre ces installations en vieillesse jusqu'à ce que l'on détermine l'emploi final de ces bâtiments. Présentement, Ventin Group a signalé qu'il faut faire des dépenses importantes afin d'aménager TPGS et OPGS jusqu'à l'état de « mise en vieillesse ». Il faut dépenser davantage pour que ces deux bâtiments se trouvent dans l'état « prêt au développement ». De plus, il y a des structures secondaires liées à TPGS et à OPGS qui n'ont pas été considérées dans la directive originale qui causeront des dépenses supplémentaires de remise en état à un moment donné à l'avenir.

La Commission a subi des frais annuels liés à l'entretien et à la sécurité pour tous les sites.

La Commission estime que l'acceptation de ces centrales électriques exigera un renflouement qui va au-delà de ces capacités. Les négociations avec la Province se poursuivent afin de garantir que la Commission ne sera pas responsable pour les frais à l'avenir. À la fin des négociations avec la Province, la Commission sera mieux placée pour évaluer s'il pourrait y avoir des obligations potentielles de mise hors service des biens ou des passifs éventuels.

Suite à la fin d'année, le Ministère du Tourisme a donné un financement préliminaire pour une somme de 1 000 000 \$.